

## BOURSES DE RÉDACTION D'ARTICLES SCIENTIFIQUES POUR LES ÉTUDIANTS DE MAÎTRISE ET DE DOCTORAT

**CONCOURS HIVER 2019**  
**Date limite : le 22 mars 2019**

L'Institut universitaire Jeunes en difficulté (IUJD) annonce l'ouverture d'un concours pour l'attribution de bourses de rédaction d'articles scientifiques pour les étudiants de maîtrise et de doctorat.

### DESCRIPTION DU PROGRAMME

Ce programme vise à promouvoir et à soutenir la formation d'étudiants de deuxième et troisième cycle d'études universitaires. Plus précisément, il cherche à soutenir financièrement la rédaction et la publication d'articles scientifiques dont la thématique est liée aux travaux de recherche de l'étudiant.

- Une bourse d'un montant de 1 500 \$ sera accordée pour les étudiants de maîtrise;
- Une bourse d'un montant de 1 500 \$ sera accordée pour les étudiants de doctorat.

### CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

- Le candidat produit un mémoire de maîtrise ou une thèse de doctorat sous la direction ou la codirection d'un chercheur qui est membre régulier de l'IUJD ([chercheur d'établissement](#) ou [chercheur universitaire](#));
- Le sujet du mémoire ou de la thèse s'inscrit dans la [programmation scientifique](#) de l'IUJD;
- La thématique de l'article doit être directement liée au projet d'études de l'étudiant;
- L'article soumis devra être signé conjointement par l'étudiant (premier auteur) et par un chercheur régulier de l'IUJD;
- L'article devra être soumis à une revue scientifique avec comité de pairs dont le facteur d'impact est minimalement de 1.

### PROCESSUS D'ATTRIBUTION

- Le montant accordé est de 1 500 \$ par article. La bourse sera divisée et remise en deux temps:
  - un premier montant de 750 \$ sera versé lors de l'attribution de la bourse;

- un deuxième montant de 750 \$ sera versé lors de la soumission de l'article à une revue scientifique. Ce versement sera conditionnel au respect de cette date et à l'accusé de réception de la revue.
- La bourse sera versée uniquement pour la rédaction de l'article tel que soumis lors de la demande de bourse.

## ENGAGEMENTS

Le récipiendaire s'engage à :

- Soumettre l'article pour publication au maximum un an après l'attribution de la bourse;
- Faire mention du soutien financier accordé par l'IUJD pour la rédaction de cet article;
- Remettre une copie de l'article et une confirmation de sa publication à l'IUJD dès que l'article est publié

## POUR PRÉSENTER UNE DEMANDE

Les candidats intéressés doivent remettre les documents suivants :

- Le formulaire rempli de demande de bourses pour la rédaction d'articles scientifiques;
- Un plan détaillé de l'article (objectif de l'article, cadre théorique, méthodologie, analyses prévues, contribution de l'article);
- Un échéancier détaillé;
- Une lettre d'un chercheur régulier de l'IUJD qui confirme son engagement à superviser l'étudiant dans la rédaction de l'article;
- Un CV.

**Ces documents doivent être envoyés par courriel à l'attention d'Élisabeth Lesieux à :**  
[iu-jd.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca](mailto:iu-jd.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca)

**Date limite pour soumettre une demande : le 22 mars 2019**

Les requérants recevront un courriel les informant de la décision du comité d'évaluation à la mi-avril 2019.